

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2012

Le 19 octobre 2012, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, M. FIE, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, M. FEUILLADE, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU.

ETAIENT REPRESENTES : Mme ZERAH, M. SIMON.

ETAIT ABSENTE : Mme PEGANG.

Mme VLASTOS est désignée comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « YOGIN'S CLUB-RAYMOND BELVAL » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « ARPAN » POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DECOLLAGE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DU COLLEGE HENRI GEORGES ADAM AU TARIF DE 20 EUROS DE L'HEURE D'UTILISATION.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION DE LA COMPAGNIE ARTS SYMBIOSE, LORS DU WEEK-END D'INTEGRATION DU NOUVEAU CONSEIL DES JEUNES CITOYENS POUR UN MONTANT DE 900 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DANSE AVEC ELENA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION HORSE TEAM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE DU LOGICIEL DE BILLETTERIE DU CINEMA LE SELECT AVEC LA SOCIETE MONNAIE SERVICES POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 321.58 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE COMMUNALE HENRI LASSON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE DIONYSOS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE SERVICE « CONTACT EVERYONE » POUR LA DIFFUSION EN NOMBRE DE SMS AVEC LA SOCIETE FRANCE TELECOM ORANGE BUSINESS SERVICES AFIN D'ETENDRE LE CHAMP D'APPLICATION AU SERVICE CULTUREL.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'ARFA – CFA DES METIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION POUR UN MONTANT DE 2 458.50 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE DES CENTRES MUNICIPAUX DE LOISIRS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION UT 92 POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA PROPRIETAIRE MADAME CATTAN POUR LA LOCATION D'UN LOGEMENT POUR L'ACCUEIL DE LA DIRECTRICE DU CINEMA AU CONGRES DES EXPLOITANTS 2012 DE DEAUVILLE POUR UN MONTANT DE 120 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ANIMATH POUR L'ORGANISATION GRATUITE D'UNE PROMENADE MATHEMATIQUE LE SAMEDI 9 FEVRIER 2013 A LA MEDIATHEQUE ANNE FONTAINE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION JYOTI POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE HENRI LASSON AU PROFIT DE LA COMPAGNIE LE FEU FOLLET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LES SIECLES POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 8 FEVRIER 2013 POUR UN MONTANT DE 18 190 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC AADPS PRODUCTION POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 25 NOVEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 4 173 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT AVEC LA SOCIETE LEARNORAMA POUR DES COURS EN LIGNE DANS LES MEDIATHEQUES MUNICIPALES D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 6 109.16 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VIS-A-VIES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GENERALE DES FAMILLES « AGEFA » D'ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC LOOP PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 10 000 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC AFOBAT - CFA DU BATIMENT POUR UN MONTANT DE 1 427 EUROS POUR UN APPRENTI AU SERVICE BATIMENTS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX DU CENTRE ANDRE MALRAUX AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DES SCOUTS VIETNAMIENS DE FRANCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 2 DECEMBRE 2012 POUR UN MONTANT DE 10 700 EUROS TTC.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES -

- ADMISSIONS EN NON VALEUR-
VOTE PAR 44 voix POUR
- RECOUVREMENT DE FRAIS ENGAGES PAR LA VILLE DANS LE CADRE D'UNE
PROCEDURE D'EXECUTION D'OFFICE-
VOTE PAR 44 voix POUR

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS
URBAINS D'ILE DE FRANCE (PDUIF)--
VOTE PAR 35 voix POUR 09 CONTRE
- COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE – ATTRIBUTION DU MARCHE
NEGOCIE DE MAITRISE D'ŒUVRE AU GROUPEMENT SOLIDAIRE TECNOVA
ARCHITECTURE, MANDATAIRE, ARCHI5PROD, INCET, DVVD, TISSEYRE
ET ASSOCIES, SARL FLORENCE MERCIER-
VOTE PAR 44 voix POUR
- VENTE A PITCH PROMOTION D'UN TERRAIN SIS 80-96 RUE ADOLPHE
PAJEAUD
VOTE PAR 35 voix POUR 06 CONTRE 03 ABSTENTION
- CESSION PAR LA VILLE A MADAME NASSIMA KAID DE DEUX CHAMBRES ET
D'UNE CAVE SITUEES 1 RUE VOLTAIRE DANS UN IMMEUBLE CADASTRE
BP 67 A ANTONY-
VOTE PAR 44 voix POUR

III - TRAVAUX ET CONTRATS-

- PROCEDURE NEGOCIEE SPECIFIQUE A LA MAITRISE D'ŒUVRE
CONCERNANT L'EXTENSION ET LE REAMENAGEMENT DU GROUPE
SCOLAIRE LA FONTAINE ET LA CREATION D'UN CENTRE DE LOISIRS
POUR L'ECOLE MATERNELLE :
 - o Fixation et validation du montant des indemnités à verser aux candidats
ayant remis des prestations pour la procédure de marché négocié
de maîtrise d'œuvre.
 - o Demande de subventions auprès du département des Hauts de Seine.
- VOTE PAR 44 voix POUR

IV - AFFAIRES DIVERSES -

- ADOPTION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT A
PASSER AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE
SEINE DANS LE CADRE DU VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE
UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DES STRUCTURES MUNICIPALES DE LA PETITE
ENFANCE-
VOTE PAR 44 voix POUR
- ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS-
VOTE PAR 44 voix POUR

**Fin de la séance à 21h25
Antony, le 22 octobre 2012**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**